

Compte-rendu du Conseil municipal du 21 mars 2024

1) Attribution du marché pour l'aménagement du quartier des Sausses

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 13 mars 2024, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant : Aménagement du quartier des Sausses - Création d'un cheminement piéton avec l'Entreprise EUROVIA DALA AUBENAS pour un montant de 227 015€ H.T.

2) Approbation des comptes de gestion 2023 de la Trésorerie municipale des budgets : principal 15400, de l'eau 15402, de l'assainissement 15403, de la cantine scolaire 15401 et de la bastide 15406

Madame le Maire expose que le trésorier municipal a arrêté les comptes de gestion 2023 des budgets. Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par le comptable.

3) Vote du Compte Administratif 2023

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Madame le Maire se retirant au moment du vote des comptes administratifs.

Budget général

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 197 214.51	1 523 998.58	326 784.07	0	326 784.07
Investissement	851 718.62	902 787.22	51 068.60	121 872.99	172 941.59

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi :
RAR Dépenses : 365 605,81€
RAR Recettes : 308 856€
Résultat RAR : - 56 749,81€

Le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 326 784,07€ au compte 1068 du budget primitif 2024.

Budget Cantine

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	116 292.17	124 626.10	+ 8 333.93	7 869.71	16 203.64
Investissement	419.93	0	- 419.93	5 916.65	5 496.72

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 16 203,64€ au compte 002 du budget primitif 2024.

Budget Eau

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	322 564.15	325 575.97	3 011.82	18 312.53	21 324.35
Investissement	995 368.79	912 972.57	- 82 396.22	146 529.90	64 133.68

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi : RAR Dépenses : 38 579€

RAR Recettes : 101 095,33€

Résultat RAR : 62 516,33€

Le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Affecte la somme de 21 324,35€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2024.

Budget Assainissement

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	137 174.52	124 114.82	- 13 059.70	2 515.21	- 10 544.49
Investissement	126 763.34	96 255.46	- 30 507.88	56 769.67	26 261.79

Les restes à réaliser 2023 en investissement sont arrêtés ainsi : RAR Dépenses : 19 872€

RAR Recettes : 90 650€

Résultat RAR : 70 778€

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 présenté.

Budget de la bastide

Les réalisations 2023 se présentent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Excédent antérieur	Résultat de clôture
Fonctionnement	110 280.68	97 918.54	- 12 362.14	105 785.70	93 423.56
Investissement	2 178 823.95	2 187 546.78	8 722.83	- 45 817.54	- 37 094.71

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2023 présenté,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 93 423,56€ pour 37 100€ au compte 1068 et 56 323,56€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2024.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.